



AUTORISATION DE SORTIE POUR LES MINEUR(E)S

Je soussigné(e) M., Mme.....Responsable légal(e) de l'enfant.....

Demeurant au..... Ville.....

N° de Téléphone..... / Email

- Autorise ce dernier à pratiquer le tir à l'arc au sein du club OLIVET TIR A L'ARC dans le Gymnase de la Vanoise, 1111 rue du Général de Gaulle, ou sur le terrain du Donjon, chemin des Muids, à OLIVET, ou en compétition hors des sites d'entraînement.
- Je m'engage à vérifier qu'un responsable du club est bien présent avant de laisser mon enfant sur les lieux d'entraînement au Gymnase ou au Donjon. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident si cet engagement n'est pas respecté.
- Avant l'arrivée d'un(e) encadrant(e) ou lorsque mon enfant quitte le Club seul, il n'est plus sous la responsabilité du club.

A la fin de l'entraînement, l'archer(e) :

- doit attendre son accompagnateur(trice)** à La Vanoise à l'intérieur de la salle de tir, ou au Donjon sur le terrain de tir extérieur, ou là où auraient lieu les rencontres ou compétitions adaptées à son âge et sa catégorie.
- est autorisé(e) à partir seul(e)** à la fin de la séance d'entraînement ; et mon accord sera sollicité pour les déplacements proposés, pour les rencontres ou les compétitions adaptées à son âge et sa catégorie.

Fait à Olivet, le

**SIGNATURE DE
L'ARCHER(E)**

**SIGNATURE DU / DE LA
REPRÉSENTANT(E) LEGAL(E)**

